



Ville de
MONT-TREMBLANT

PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

22 juin 2021

En quelques mots...



Programme d'aide pour :

- Favoriser la relance économique des entreprises du territoire en réponse aux impacts de la pandémie Covid-19
- Soutenir les entreprises afin de créer et maintenir des emplois

*Programme administré par la Corporation de
développement économique de la MRC des Laurentides (CDE)*



Enveloppe disponible



La valeur totale de l'aide est fixée à **300 000 \$**

L'aide financière accordée prend la forme d'une SUBVENTION :

- L'aide ne peut excéder **50 %** des dépenses admissibles du projet
- **Maximum** de 20 000 \$ par bénéficiaire



Qui peut en bénéficier?



Le programme s'adresse :

- aux personnes qui exploitent une entreprise du **secteur privé** dans l'un des secteurs ou sous-secteurs d'activité **visés** dans le programme d'aide
- au **propriétaire** ou à l'**occupant** d'un immeuble exploitant une entreprise située sur le territoire de Mont-Tremblant



Activités admissibles*



- Agriculture, élevage et aquaculture
- Fabrication et transformation
- Commerce en gros
- Commerce de détail
- Service de location
- Entreprise de services
- Arts, spectacles et loisirs
- Hébergement
- Restauration
- Économie sociale telle que définie à l'article 3 de la *Loi sur l'économie sociale* (RLRQ, c E-1.1.1)



Activités non admissibles*



- Secteur de la foresterie
- Secteur de la construction
- Résidence de tourisme, service d'hébergement de voyageurs, gîtes touristiques, chalets, etc.
- Bar et salon de jeux (boissons alcoolisées)
- Service parapublic ou public
- Toute activité illégale, illicite ou immorale



Conditions d'admissibilité



- **Être immatriculée**
- **Avoir une existence légale**
- **Avoir sa place d'affaires** avant le 1^{er} mars 2020 sur le territoire et être toujours en opération
- Démontrer que la situation financière de l'entreprise **était rentable avant le début de la pandémie**, soit au 1^{er} mars 2020



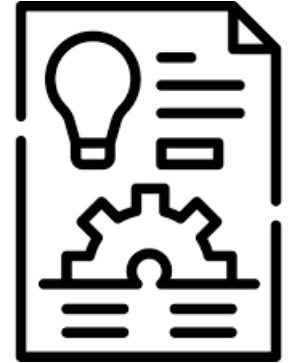
Conditions d'admissibilité (suite)



- Démontrer que la pandémie a eu un impact négatif sur l'entreprise – **baisse de revenus d'un minimum de 30 %**
- **Ne devoir aucune somme exigible** à l'égard de l'immeuble visé par la demande aux autorités municipales, provinciales et fédérales, telles que des loyers, des arrérages de taxes, de tarification, de compensation, de droits de mutation, incluant les intérêts accumulés et les pénalités
- **Respecter les lois et règlements** applicables
- **Présenter un projet de relance**

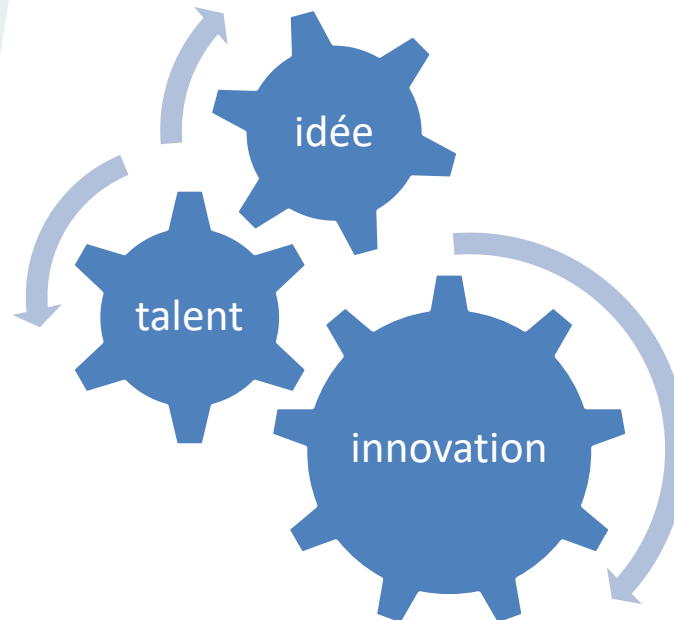


Pourquoi un projet de relance ?

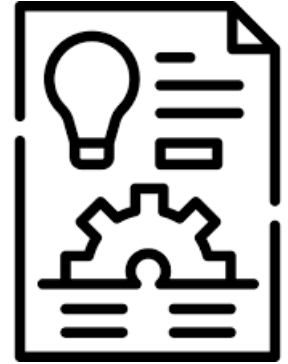


Un **projet de relance** engendre des retombées économiques en termes :

- d'investissement
- de création et de maintien d'emplois
- de pérennité de l'entreprise



Votre projet doit ...



1. **Avoir un impact positif** sur la relance de l'entreprise post-pandémie :

- modèle d'affaires différent
- nouveaux produits ou services
- etc.)

Exemples :

- Développement de nouveaux marchés
- Mise en place d'un site transactionnel ou d'un service de livraison



Votre projet doit...



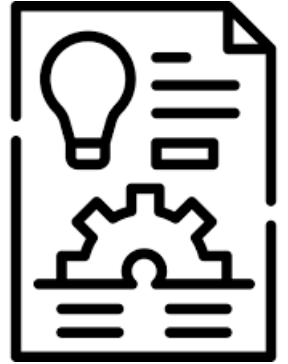
2. Démontrer la **création** ou le **maintien d'emplois** par une gestion stratégique de son capital humain à partir de la date de la demande d'aide financière

Exemple :

Mon projet de relance me permet de gérer plus efficacement mes commandes et optimiser le travail de mes employés



Votre projet doit...



3. Répondre à l'une des orientations du plan stratégique de la Ville ou de la MRC



Ville de
MONT-TREMBLANT

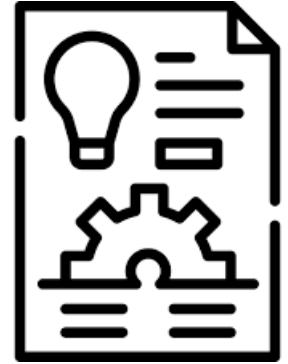
Votre projet doit...



4. S'appuyer sur un **plan de relance** et des **prévisions financières** démontrant une **stabilité** ou une **croissance des revenus** par rapport à la dernière année financière avant la pandémie



Votre projet doit...



- 5. Inclure une ou des pratiques en développement durable** (visitez le [site du ministère de l'Économie et de l'Innovation](#))





Comment déposer un projet?



➤ Lire le Plan de soutien et le Programme d'aide

➤ Élaborer un projet de relance

➤ Disponible sur le site web de la Ville section « AFFAIRES »

➤ Communiquer avec :

- **Alison Drylie**
- conseillère en développement économique à la CDE de la MRC des Laurentides
- adrylie@cdemrclaurtentides.org





Ville de
MONT-TREMBLANT